

Avis adopté

Séance plénière du 14 mai 2024

Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et ses citoyens ?

Déclaration du groupe UNSA

Le Pacte Vert Européen (PVE) est une initiative ambitieuse de l'Union européenne qui vise à accélérer la transition écologique et industrielle.

C'est un texte fondateur et un challenge nécessaire à relever ne serait-ce que pour le développement d'une industrie bas carbone européenne et cesser une transition basée sur une dépendance à la Chine en matière d'industrie de décarbonation. En effet celle-ci contrôle à ce jour la majorité de la chaîne de valeur des technologies bas et zéro carbone mondialement. Et si l'avis appelle à un développement des clauses miroirs pour encourager une adoption mondiale du cadre normatif européen, cette force réglementaire ne sera réelle que si elle est soutenue par un outil industriel européen autonome capable d'exercer une puissance normative au niveau mondial tout en permettant une réindustrialisation profitable à tous les citoyens européens.

Néanmoins les obligations qui résultent de ce pacte vert européen pour les gouvernements de l'UE ne sont abordées que sous l'angle de la transformation du système productif, des entreprises et des administrations publiques qui le constituent. Pourtant la transition écologique transformera de façon systémique le monde du travail.

C'est pour cela que pour l'UNSA, les organisations syndicales sont une partie prenante importante et nécessaire à la réussite d'une « transition juste » à travers un dialogue social proactif qui porterait sur la santé au travail, la sécurité des salariés et la protection des consommateurs tout en conciliant les objectifs en matière d'emploi et les impératifs environnementaux.

Il reste que le PVE est une feuille de route ambitieuse à la mise en œuvre fragile à la fois en raison des équilibres politiques mouvants mais aussi des bouleversements stratégiques des Etats.

L'UNSA votera l'avis.